

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LES DEMANDES

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Première demande :

- le formulaire de demande d'Allocation personnalisée d'autonomie (rempli et signé)
- un justificatif d'identité: photocopie intégrale du livret de famille, ou de la carte nationale, d'identité, ou du passeport d'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu (recto-verso)
- une copie des derniers avis d'imposition relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ou une déclaration de non possession de biens immobiliers (recto-verso)
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou un relevé d'identité postal (RIP) au nom et prénoms complets du bénéficiaire ;
- un justificatif de résidence régulière (photocopie de la carte de résidence ou du titre de séjour en cours de validité) pour les demandeurs de nationalité étrangère non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
- une copie d'un jugement de tutelle (s'il y a lieu)

Renouvellement ou Révision :

- le courrier rédigé par le bénéficiaire (Révision)
- une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu (recto-verso)
- une copie des derniers avis d'imposition relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ou une déclaration de non possession de biens immobiliers (recto-verso)
- Si changement : un nouveau RIB ou RIP au nom et prénoms complets du bénéficiaire + Jugement de tutelle